

NOTE D'ORIENTATION DE LIGNES DIRECTRICES ET DE BONNES PRATIQUES POUR LA DÉFINITION DES VALEURS DE TRANSFERT MONÉTAIRE EN HAÏTI

Cette note d'orientation a été élaborée en consultation avec le Cash Working Group (CWG) en Haïti. Son objectif est de faciliter l'analyse des écarts entre les besoins de la population ciblée en Haïti et sa capacité à les combler en fournissant un examen secondaire des données existantes concernant les dépenses et les revenus. Ainsi, elle vise à évaluer et définir les valeurs des transferts monétaires (TM) en Haïti.

Ces lignes directrices font suite au relancement de l'opérationnalisation de l'Initiative Conjointe de Suivi des Marchés (ICSM) par REACH. L'objectif de cette initiative est de permettre aux acteurs humanitaires d'accéder aux informations sur les prix et la disponibilité des produits essentiels pour les ménages en situation de vulnérabilité. Cela vise à mieux informer la réponse humanitaire sous forme de TM. Cette démarche soutient les acteurs du Cash Working Group dans la mise en place d'activités ultérieures visant à définir les valeurs de transferts nécessaires pour répondre aux besoins identifiés.

Ces lignes directrices expliquent comment utiliser le processus du panier de dépenses minimum multisectorielles (MEB) mis à jour par [l'ICSM de REACH](#) pour identifier les lacunes et déterminer le montant des transferts monétaires en Haïti. Plus spécifiquement, ces lignes directrices détaillent :

- L'écart entre les besoins et les ressources d'un ménage.
- L'utilisation du MEB pour calculer la somme (c'est-à-dire le montant du transfert) que les parties prenantes verseront aux bénéficiaires.
- Les possibles ajustements qui pourraient être apportés au calcul de la valeur de transfert.
- Les recommandations du CWG quant au montant de l'écart calculé à transférer aux bénéficiaires.

Ces lignes directrices et bonnes pratiques s'appuient sur les orientations existantes produites par le Cash Learning Partnership (Calpé) Network, tel que « [Calculer le Panier de Dépenses Minimum – Une Guide des meilleures pratiques](#) » et « [Orientations Opérationnelles et Boîte à Outils pour les Transferts Monétaires à Usages Multiples](#) » ainsi que par le Programme alimentaire mondial (PAM), telle que la [note d'orientation sur le panier de dépenses minimum](#). Ces orientations intègrent également les contributions et recommandations des membres du CWG.

Résultats clés

Les valeurs de transferts recommandés par le CWG pour les assistances en cash à multi-usage, en s'alignant avec le montant de 75% de l'écart calculé, comme pour le panier alimentaire de la CNSA, sont de :

Crise prolongée : 29 807 HTG / 224 USD

Urgence 35 708 HTG / 268 USD

A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR). Pour plus d'informations, veuillez consulter [notre site internet](#). Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.

À propose du Cash Working Group

Le Groupe de Travail sur les Transferts Monétaires en Haïti (GTTM/CWG) est une plateforme d'échanges techniques qui associe de nombreuses institutions, parmi lesquelles des institutions gouvernementales, des prestataires de services financiers, des agences des Nations unies, et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Ce groupe vise notamment à améliorer la qualité des transferts monétaires pour les populations les plus vulnérables en Haïti sur deux objectifs :

1. Un objectif technique : Le groupe doit servir de plateforme principale de coordination des transferts monétaires en s'engageant à produire et partager les leçons apprises, à harmoniser les approches et les outils, et à développer des guides techniques.
2. Un objectif stratégique : Adoptant une approche axée sur les résultats et l'impact des transferts monétaires, le GTTM œuvre à éviter les gaps et les duplications, et plaide en faveur d'une réponse en transferts monétaires lorsque cela est approprié.

Le groupe Cash est co-dirigé par le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) en tant que Co-chair non programmatique et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en tant que co-chair programmatique. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page Cash sur Relief Web](#).

Pour contact : katia.boudrahem@wfp.org et shedna.italis@un.org

INTRODUCTION

Haïti a longtemps été marqué par des défis multidimensionnels persistants, notamment une instabilité politique, des inégalités économiques et des catastrophes naturelles récurrentes. Ces différents facteurs ont contribué à une situation où une importante part de la population vit dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité. D'après l'analyse des besoins humanitaires publiée par OCHA en début 2024, près de 5,5 millions d'Haïtiens se trouvent dans une situation de vulnérabilité multiple et auraient besoin d'une assistance humanitaire intégrée pour répondre à leurs besoins de base. De plus, selon un bulletin de la CNSA, 4,9 millions de personnes se retrouvent en phase 3 + selon le cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire (IPC) pour l'année 2023. Les ménages haïtiens sont pour la plupart confrontés à des difficultés pour accéder à des produits de première nécessité, que ce soient des produits alimentaires ou non alimentaires tels que les articles d'hygiène, les produits de nettoyage, des vêtements ou des médicaments. La réponse humanitaire a un rôle important à jouer dans son soutien aux populations faisant face à des situations souvent prolongées de vulnérabilités multi-sectorielles.

Pour faire face à ces enjeux, les programmes de transferts monétaires se sont avérés être une stratégie cruciale visant à atténuer les effets négatifs de la précarité financière sur les ménages en situation de vulnérabilité. Ces transferts fournissent des montants réguliers aux ménages éligibles tout en stimulant l'économie locale et le secteur privé. Ces programmes s'appuient sur le panier de dépenses minimum multisectoriel (MEB) pour estimer les valeurs des transferts. En 2019, le MEB a été défini par le groupe de travail sur les transferts monétaires (GTTM) et a été révisé par REACH avec le soutien du PAM et de ECHO en juillet 2023. Ce panier regroupe les articles et services nécessaires de différents secteurs pour couvrir les besoins de base des ménages en situation de vulnérabilité chronique. Pour ce qui concerne les prix des produits permettant d'évaluer la valeur du MEB, malheureusement très peu d'évaluations existaient sur la situation des marchés en Haïti jusqu'au second semestre 2020, à l'exception du panier alimentaire effectué par la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA).¹

De ce fait, le groupe de travail sur les transferts monétaires et REACH ont mis en place un système collaboratif de suivi mensuel et multisectoriel des prix des produits clés du MEB pour les acteurs humanitaires, l'ICSM. Ce dernier a été entièrement opérationnelle entre novembre 2020 et avril 2022. Cette initiative a permis de mettre à jour régulièrement la valeur du MEB facilitant ainsi une bonne planification des opérations de transferts monétaires. En 2023, REACH et le CWG ont décidé de relancer l'opérationnalisation de l'Initiative Conjointe de Suivi des Marchés (ICSM) en Haïti, en observant le prix médian des produits du MEB dans les marchés évalués. **Cette initiative vise à fournir aux acteurs humanitaires des informations actualisées sur les prix et la disponibilité des produits essentiels pour les ménages vulnérables, permettant ainsi d'améliorer la pertinence et l'efficacité de la réponse humanitaire sous forme de transferts monétaires.**

¹ CNSA, [Panier alimentaire janvier 2024](#)

DEFINITIONS CLES ET CONCEPTS

Besoins de base : Le concept de besoins de base fait référence à l'ensemble des biens, outils, services et ressources nécessaires aux ménages, sur une base régulière ou saisonnière, pour assurer leur survie de long terme et les standards minimum de vie, sans avoir recours à des stratégies d'adaptation négatives ni compromettre leur santé et dignité. L'aide permettant de couvrir les besoins de base peut être assurée à travers une variété de modalités, dont les espèces, coupons, nature ou services.

Valeur de transfert : Le montant transféré à un ménage ou un individu. Celui-ci est défini selon les objectifs de l'intervention, et les besoins définis dans le MEB et ce à quoi les ménages peuvent subvenir eux-mêmes. La valeur du transfert est modulable dans la durée et la fréquence. La mesure dans laquelle un transfert permet d'atteindre les objectifs du programme dépend évidemment de la suffisance de la valeur de transfert fournie, ce qui doit être pris en compte lorsque des conditions ou restrictions sont appliquées à des interventions spécifiques.

Panier de dépenses minimum multisectoriel (MEB) : Un MEB requiert d'identifier et de quantifier les biens et services constituant les « besoins de base » qui peuvent être monétarisés et qui sont accessibles sur les marchés et services locaux. Les biens et services inclus dans un MEB sont ceux que les ménages bénéficiaires dans un contexte spécifique sont plus à même de prioriser, sur une base permanente ou saisonnière. Un PDMM est nécessairement multisectoriel et basé sur le coût moyen des biens et services composant le panier. Il peut être calculé pour différentes tailles de ménages.

OBJECTIFS

Les objectifs de ces lignes directrices sont de :

- Fournir la méthodologie de calcul de l'écart entre les besoins des ménages et leur capacité à les satisfaire.
- Fournir des ajustements et facteurs de façon ad hoc à inclure afin d'adapter la valeur de transfert dépendant de l'intervention.
- Synthétiser les recommandations du CWG quant à la décision du montant de la valeur de transfert à transférer.

METHODOLOGIE DE CALCUL D'UNE VALEUR DE TRANSFERT

Expliquer l'écart

Afin de fixer une valeur de transfert pour les opérations de transfert monétaire, l'analyse des écarts est une bonne pratique. Concrètement, cette analyse consiste à évaluer la différence moyenne entre le coût des besoins essentiels et la capacité économique des ménages vulnérables ciblés. Étant donné que cette capacité économique n'est pas toujours suffisante pour couvrir ces besoins, on la soustrait du coût des besoins essentiels pour obtenir cet écart:

$$\text{Écart} = \text{Coût des besoins essentiels} - \text{Capacité économique du ménage}$$

Selon le Guide des Meilleures Pratiques du CaLP, l'analyse des écarts se focalise sur ce manque à combler et est défini comme suit :

« L'analyse des écarts se concentre sur cette disparité et implique le calcul de l'écart entre les besoins des ménages ou des individus et les besoins totaux, souvent représentés par un panier de dépenses minimum. Cette analyse compare les besoins totaux avec les besoins déjà satisfaits par la population concernée et par d'autres intervenants. L'objectif est d'identifier le montant de transfert nécessaire pour combler cet écart, idéalement afin de satisfaire tous les besoins pertinents. »

Cette méthode est pertinente pour déterminer la valeur de transfert dans les opérations de transfert monétaire. Elle permet en effet d'estimer le montant moyen nécessaire pour amener la capacité économique des bénéficiaires au niveau requis afin de couvrir leurs besoins essentiels. Cela fournit des indications cruciales pour fixer une valeur de transfert adéquate. Cependant, l'écart ainsi identifié ne constitue pas toujours la valeur de transfert finale. D'autres considérations entrent en jeu, telles que les objectifs du programme, les préférences des bénéficiaires, le financement disponible, les exigences des donateurs et l'alignement avec les interventions des gouvernements et des partenaires. Pour plus de détails sur ces aspects programmatiques, veuillez consulter la section finale de cette fiche d'information intitulée « Décider du montant du transfert ».

Le processus MEB peut être utilisé pour calculer cet écart car il évalue les besoins essentiels globaux d'un ménage moyen en situation de vulnérabilité socio-économique, en incluant les dépenses dans différents secteurs. L'écart entre ces besoins et les ressources disponibles représente les besoins non satisfaits, soit les biens et services que le ménage ne peut pas se procurer avec ses moyens actuels.

Cette différence est calculée en soustrayant les ressources du ménage (telles que les revenus et les aides) de ses besoins de base non satisfaits, déterminés par le MEB. L'objectif est de déterminer le montant des transferts monétaires nécessaires pour combler cet écart.

Déterminer les besoins : composantes et contributions du MEB

Le MEB peut être défini comme un point de référence de ce qu'un ménage requiert pour répondre à ses besoins de base, que ce soit en permanence ou à titre saisonnier, et son coût moyen sur la durée.² Le MEB reflète donc globalement les besoins tels qu'ils sont perçus par les populations touchées par la crise.

Révision et chiffrage du MEB non-alimentaire par REACH

La révision du MEB non-alimentaire par REACH en juin 2023 a été menée avec soin, impliquant une sélection délibérée des articles selon une approche mixte. Cela comprenait une enquête auprès des populations vulnérables et des consultations avec le CWG pour ajuster les choix conformément aux normes établies. Cette révision s'est basée sur deux définitions complémentaires du MEB : d'urgence et de crise prolongée, adaptées aux besoins des ménages après un choc soudain (tel qu'une catastrophe naturelle) ou en dehors de ces situations. Avec le soutien de diverses organisations ainsi que les efforts du groupe intersectoriel et les coordinateurs de secteurs, cette révision **a concerné uniquement la composante non-alimentaire du MEB**, prenant en compte les besoins mensuels et ponctuels des ménages pour établir des transferts monétaires adéquats. Les deux MEB non-alimentaires révisés par REACH ont été conçus pour couvrir les besoins d'un ménage typique de 5 personnes, considéré comme moyennement vulnérable sur le plan socio-économique. Cette révision du MEB s'est déroulée simultanément à la révision du panier alimentaire effectuée par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) en Haïti, et a été ainsi complémentaire à cette dernière.

Pour plus d'information sur la révision du panier non-alimentaire, ainsi que les définitions détaillées du panier d'urgence et de crise prolongée, veuillez consulter le rapport [suivant](#).

En novembre 2023, REACH a procédé à l'estimation du coût du MEB non-alimentaire en relançant l'opérationnalisation de l'ICSM. Cette démarche impliquait l'observation des prix médians des produits composant le MEB non-alimentaire. Le chiffrage du MEB s'est déroulé selon une approche quantitative, impliquant la collecte des prix de chaque article du MEB à travers des entretiens avec les marchands détaillants.

Pour plus de détails sur la méthodologie de l'enquête de l'ICSM et pour consulter les estimations du MEB d'urgence et de crise prolongée, veuillez-vous référer [au rapport de REACH](#) sur ce sujet.

Le MEB non-alimentaire actuel comprend les prix des articles non alimentaire (NFI) et des services (santé et éducation). Les différents composants du MEB sont calculés de la manière suivante :

- Pour les articles NFI : à partir de prix collectés lors de l'Initiative Conjointe du Suivi des Marchés (ICSM)
- Pour les dépenses liées à l'éducation et à la santé : il s'agit de lumpsum tirés de l'Évaluation Multisectorielle des Besoins (MSNA) de REACH, qui a collecté ces données en août 2023, mais aussi des contributions et recommandations de clusters pertinents.

Le coût du MEB non-alimentaire d'urgence et de crise prolongée sont les suivants :³

Calcul du MEB non alimentaire :

- MEB crise prolongée: **25 635 HTG (194 USD)**
- MEB urgence: **33 502 HTG (253 USD)**

² CaLP, [Orientations Opérationnelles et Boîte à Outils pour les Transferts Monétaires à Usages Multiples](#), 2014

³ Les prix médians du MEB sont initialement calculés en HTG. La conversion en USD est effectuée sur la base du taux fixé par la Banque de la République d'Haïti (1 USD = 132 HTG au 8 avril 2024).

Ajout du MEB Alimentaire chiffré par la CNSA

Afin de pouvoir estimer l'écart entre les besoins alimentaires et non-alimentaires des ménages et leur capacité à les combler, et ainsi calculer une VT globale, l'ajout du MEB alimentaire au MEB non-alimentaire est nécessaire. Etant donnée que les prix pour le MEB alimentaire sont collectés de façon régulière par la CNSA, il suffit d'additionner les deux paniers ensemble.

- ➔ Le coût nominal moyen du panier alimentaire en décembre 2023 se situe à 29 108 HTG pour un ménage de cinq personnes, sur la base de 2100 kcal recommandée par la norme SPHERES.⁴

Calcul du MEB total (non alimentaire + alimentaire) :

- MEB crise prolongée: 25 635 HTG + 29 108 HTG = **54 743 HTG (415 USD)**
- MEB urgence: 33 502 HTG + 29 108 HTG = **62 610 HTG (474 USD)**

Point d'attention

Nous reconnaissons qu'il existe des variations minimales des prix dans différentes régions d'Haïti. Afin d'établir un seuil de besoins minimum (MEB) uniforme pour l'ensemble du pays, nous avons harmonisé ces différences, créant ainsi un MEB national. Notre analyse est conçue pour permettre à l'utilisateur de déterminer le MEB applicable aux ménages vulnérables haïtiennes dans toutes les provinces.

Déterminer les ressources à disposition des ménages : les sources de revenus

La dernière étape dans l'analyse des écarts est de déterminer la capacité économique des ménages à subvenir à leurs besoins. Pour ce faire, REACH a utilisé les données sur les revenus des ménages recueillies lors de la MSNA 2023. Lors de cette évaluation multisectorielle, REACH a obtenu des données sur les revenus mensuels provenant de 4362 ménages non déplacés au cours d'une collecte de données qui s'est déroulée du 16 juin au 15 août 2023, et a calculé la médiane de ces revenus pour un ménage de 5 personnes :

Au niveau national, le revenu médian mensuel pour un ménage de 5 personnes est de : 15 000 HTG

Pour plus d'information sur l'enquête MSNA, veuillez consulter [les termes de références](#) pour la méthodologie de l'enquête MSNA, ainsi que les [tableaux de résultats](#).

Toutefois, il convient de souligner que le revenu médian de 15 000 HTG provenant du MSNA inclut uniquement les revenus monétaires, excluant toute forme de rémunération en nature ainsi que toute production domestique destinée à un usage interne. Cette production domestique ne se limite pas uniquement à la nourriture, mais peut également inclure tout bien produit pour un usage personnel. En raison du manque de données permettant d'estimer les revenus non monétaires et la production, nous devons présupposer leur absence, une hypothèse raisonnable, notamment en milieu urbain, et considérer que tous les besoins du ménage doivent être comblés par des ressources monétaires. Cette

⁴ CNSA, [Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire](#) janvier 2024

limitation en matière de données constitue une contrainte dans le calcul et suggère la nécessité de recherches complémentaires.

Calculer l'écart

Les étapes pour calculer l'écart entre les besoins des ménages et leur capacité à les satisfaire sont les suivantes :

- 1) Calculer les besoins minimums d'un ménage

Renseignés par le MEB non-alimentaire (REACH) ainsi que le MEB alimentaire (CNSA)

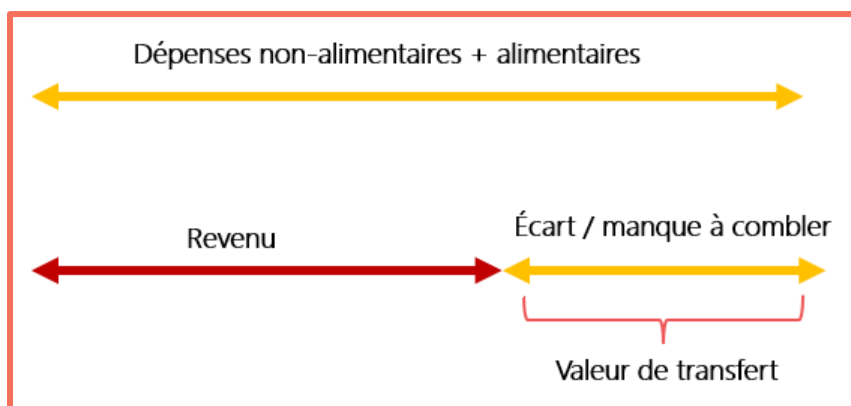
- 2) Calculer la part des besoins qu'un ménage peut satisfaire grâce à ses revenus

Renseignée par les données MSNA de REACH sur le revenu médian national, équivalent à 15 000 HTG

- 3) Soustraire les besoins qu'un ménage peut satisfaire grâce aux revenus des besoins totaux requis par le ménage (tels que reflétés dans le MEB)

→ La différence est la valeur de de l'écart

Figure 1 : Calcul de l'écart entre les besoins des ménages et leur capacité à les satisfaire pour le MEB complet (alimentaire et non-alimentaire)



En suivant ces étapes, nous sommes parvenus aux écarts suivants au niveau national :

Calcul de l'écart des besoins au niveau national :

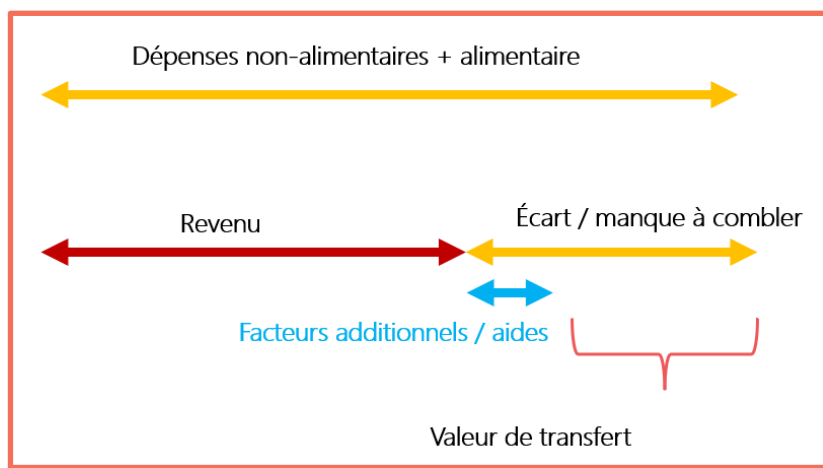
Prix MEB total (non alimentaire + alimentaire) - revenu médian national

- MEB crise prolongée: $(25\ 635 + 29\ 108) - 15\ 000 = 39\ 743$ HTG (299 USD)
- MEB urgence: $(33\ 502 + 29\ 108) - 15\ 000 = 47\ 610$ HTG (358 USD)

FACTEURS A PRENDRE EN COMPTE

Après avoir calculé l'écart entre les besoins des ménages et leur capacité au niveau national, le CWG propose des lignes directrices pour la prise en compte de manière ad hoc de facteurs supplémentaires. Ces lignes directrices visent à fournir aux intervenants des informations pour les aider à déterminer les valeurs de transfert les plus adaptées à leur intervention. Comme le montre la figure ci-dessous, ces facteurs peuvent être directement intégrés dans le calcul, ce qui peut influencer à la hausse ou à la baisse le "gap" ou l'écart et ainsi la valeur de transfert recommandée.

Figure 3 : Calcul de l'écart pour le MEB complet (alimentaire et non-alimentaire) en prenant en compte les facteurs additionnels



Les autres ressources à la disposition des ménages

Lorsqu'on évalue les ressources disponibles pour un ménage afin de répondre à ses besoins fondamentaux, il est crucial d'incorporer diverses variables socio-économiques dans l'analyse des écarts. Cela permet de calculer des transferts monétaires qui prennent en compte ces variables, le cas échéant. Parmi ces variables, on trouve les sources de production propres telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière, le combustible, etc. De plus, il convient de prendre en considération les aides humanitaires et gouvernementales fournies par d'autres agences, ainsi que les biens ou services distribués par d'autres ONG ou organismes gouvernementaux, et les recommandations émises par des groupes de travail spécifiques à la crise. Il est essentiel d'harmoniser ces interventions avec les initiatives existantes dans le pays. **(Voir Figure 4).**⁵

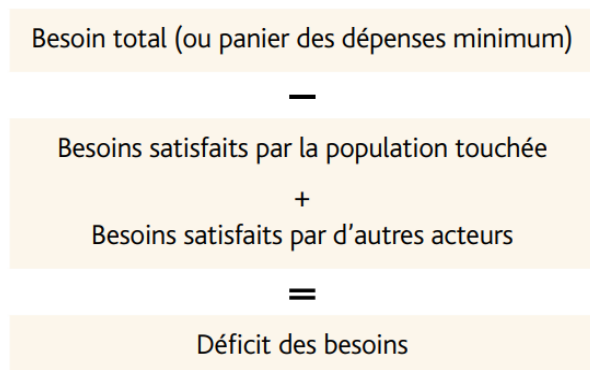
Selon le CALP, les aides sociales fournies par l'Etat en forme d'assistance monétaire sont aussi à considérer comme un facteur à prendre en compte dans l'exercice de calcul de la valeur de transfert comme il s'agit d'une source de revenus additionnelle.

Conformément aux recommandations du CALP : "Évaluez si l'État dispose de mécanismes de filet de sécurité établis ou existants basés sur une assistance monétaire (avec ou sans conditions) pour les communautés locales. Cette évaluation sera cruciale dans les discussions avec l'État concernant les transferts monétaires à usages multiples, afin d'avoir une idée de son expérience en matière de mise en œuvre d'interventions monétaires et d'utilisation de filets sociaux de sécurité."⁶

⁵ CaLP Network, [MEB un guide des meilleures pratiques](#), 2021

⁶ CaLP Network, [MEB un guide des meilleures pratiques](#), 2021

Figure 4 : Orientations Opérationnelles et boîtes à outils pour les transferts monétaires à usages multiples (source : CaLP et UNHCR, Orientations opérationnelles et boîte à outils pour les transferts monétaires à usages multiples)



Les données actuellement disponibles auprès de REACH permettent de calculer une valeur de transfert nationale en se basant uniquement sur les revenus, étant donné que l'intégration des ressources provenant de la production locale et des aides humanitaires ou gouvernementales peut varier considérablement d'un ménage à l'autre, ainsi que d'une région à l'autre. Toutefois, si les données sont accessibles aux intervenants chargés de mettre en œuvre des transferts monétaires, ils peuvent les intégrer dans leurs calculs en les soustrayant des besoins des ménages (MEB globale), tout comme est fait pour les revenus.

Les coûts associés au transport vers les points de paiement des transferts monétaires

Il est essentiel de prendre en compte les coûts de déplacement encourus par les bénéficiaires pour se rendre aux points de paiement. Tout d'abord, il est nécessaire de considérer les coûts de déplacement standard que les ménages doivent supporter pour accéder aux points de paiement, ce qui constitue une dépense régulière. Pour estimer ces coûts, une approche collaborative avec des agences de voyage et les communautés ciblées peut être utile, en prenant en compte les tarifs de transport locaux et les distances à parcourir.

Il est également crucial de reconnaître que certains ménages peuvent être confrontés à des difficultés d'accès supplémentaires en raison de l'insécurité et de la présence de gangs dans leur région. Ces ménages peuvent être contraints à dédier des coûts de déplacement plus élevés pour contourner les zones contrôlées par des gangs. **Cette situation nécessite une estimation spécifique en consultant directement les communautés touchées**

Enfin, il convient également de prévoir d'éventuels frais de transaction que les bénéficiaires pourraient encourir pour recevoir leurs allocations.

Variations saisonnières et tendances du marché

Il est crucial de considérer l'impact des saisons et les tendances du marché sur les coûts des biens et services. En effet, les prix devraient fluctuer de manière significative au fil des saisons, par exemple les prix des denrées alimentaires peuvent augmenter avant et diminuer après la récolte,⁷ les coûts liés à l'éducation différeront en fonction du calendrier scolaire, ou encore les coûts liés au logement peuvent varier de la saison des pluies à la saison sèche. Il est donc essentiel de noter que les variations saisonnières, même importantes, sont prévisibles et ne représentent pas en soi un problème, mais elles doivent néanmoins être prises en compte d'une manière ou d'une autre dans la planification, et leurs effets doivent être distingués des effets des dynamiques économiques plus larges. **Cela souligne l'importance d'un suivi continu des marchés (ICSM) pour assurer une révision régulière des prix**

⁷ CaLP Network, [MEB un guide des meilleures pratiques](#), 2021

en fonction des saisons et des tendances du marché. Par ce biais, la valeur de transfert pourra être adaptée aux fluctuations du marché.

AJUSTEMENTS POSSIBLES

En plus des facteurs à prendre en compte, il existe également la possibilité d'apporter des ajustements afin de spécifier davantage la valeur de transfert. Ces ajustements peuvent être basés sur les caractéristiques spécifiques des ménages, telles que leur taille, ainsi que pour les adapter aux réalités de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP). En effet, selon les résultats de la MSNA 2024, la médiane des revenus des ménages dans la ZMPAP était plus élevée qu'à l'échelle nationale.

Cependant, il est important de noter que tous ces ajustements ne peuvent être effectués que si des données et des informations appropriées à leur sujet sont disponibles.

Ajustements basés sur les caractéristiques du ménage

Le MEB a pour objectif principal d'évaluer les besoins minimaux essentiels d'un ménage moyen vulnérable dans le contexte d'une crise humanitaire, en ne prenant généralement pas en compte les besoins supplémentaires de groupes spécifiques comme les femmes enceintes, les personnes âgées ou celles vivant avec un handicap ou une maladie chronique. Cependant, il peut être nécessaire d'ajuster le MEB ou d'apporter des compléments pour répondre à ces besoins différents et ainsi adapter les montants de transfert en fonction des caractéristiques des ménages pouvant influencer les profils de dépenses des ménages. De plus, certains ménages comme ceux vivant dans des logements loués, récemment déplacés ou dépendant de l'approvisionnement en eau par camion-citerne pourraient bénéficier d'une assistance en espèces plus ciblée. Il en va de même pour les dépenses individuelles en matière de soins de santé, d'éducation ou de dettes, qui diffèrent largement entre les ménages.

Ces ajustements permettent de rendre le MEB plus réaliste dans le calcul des montants des aides financières.⁸ D'après le CALP, des suggestions incluent l'établissement de points de référence qui serviraient à calculer les compléments au MEB, ou la création de paniers ventilés comprenant différents MEB pour divers types de besoins liés aux vulnérabilités ou aux régions géographiques.⁹ Toutefois, il convient de reconnaître les risques associés à l'élaboration de plusieurs paniers, surtout dans des environnements instables. Quelle que soit la méthode adoptée, il est primordial de communiquer de manière transparente avec les communautés pour expliquer les raisons et les détails de cette approche.

Ajustements basés sur la taille du ménage

D'autres ajustements pourraient être réalisés en estimant la valeur de transfert en fonction de la taille du ménage en se basant sur les économies d'échelle (voir la [note directrice du PAM](#) pour plus d'information à ce sujet). Cela nécessite des données supplémentaires afin de garantir la satisfaction des besoins des ménages de différentes tailles, tout en évitant la surestimation des coûts pour les ménages plus grands.

Le MEB non-alimentaire a été initialement conçu pour un ménage moyen de 5 personnes, en raison de la taille moyenne des ménages en Haïti selon la MSNA 2023. Cependant, pour calculer un écart des besoins adaptée à la taille du ménage, une approche plus précise est nécessaire. Plutôt que de simplement diviser le montant total par le nombre de personnes dans le ménage, il convient de

⁸ CaLP Network, [MEB un guide des meilleures pratiques](#), 2021

⁹ CaLP Network, [MEB un guide des meilleures pratiques](#), 2021

réévaluer le MEB en tenant compte des variations possibles en matière des besoins du ménage en fonction du nombre total de ses membres. Certaines dépenses peuvent augmenter de manière linéaire lorsque vous ajoutez des membres au ménage (par exemple, les couvertures), d'autres peuvent rester largement fixes (par exemple, le loyer), et d'autres peuvent suivre des schémas plus complexes (par exemple, l'alimentation, où la quantité de consommation est liée à l'âge d'une personne et l'âge moyen d'un ménage a tendance à diminuer avec les ménages plus nombreux).

Concernant le MEB alimentaire, le coût nominal moyen du panier alimentaire par individu de la CNSA peut être utilisé comme référence, actuellement estimé à 5 822 gourdes par individu par mois.

Point d'attention

Cette estimation du coût moyen du panier alimentaire par individu est basée sur le coût total du panier alimentaire du ménage divisé par 5. Bien que cette approche fournisse une approximation raisonnable, une approche plus précise nécessite une réflexion plus approfondie sur le fait, que, les membres du ménage, en particulier les adultes par rapport aux enfants, ont des besoins alimentaires différents. Une méthode pour ajuster le panier alimentaire en fonction de la taille du ménage consisterait à représenter graphiquement la taille du ménage par rapport aux données sur le revenu du ménage. Cette représentation mettrait en lumière la relation entre ces deux facteurs. Ensuite, en créant une ligne de meilleure adaptation, il serait possible d'obtenir une équation permettant d'ajuster la valeur de transfert pour un ménage de 5 personnes à n'importe quelle autre taille de

Une fois les MEB alimentaires et non-alimentaires ajustés pour refléter la taille du ménage souhaitée, il est également nécessaire d'ajuster le revenu afin de s'aligner à cette taille de ménage. Cela implique d'estimer le revenu médian provenant de la MSNA 2023 pour chaque taille de ménage, afin de comprendre comment le revenu et les dépenses évoluent en fonction de la taille du ménage. Selon les clusters, les ajustements de taille de ménage les plus pertinents sont pour les ménages de 3 et 6 personnes, et d'après les données de la MSNA 2023, le revenu médian total pour un ménage de 3 et 6 personnes est aussi de 15 000 HTG.

Point d'attention

Le fait que les données MSNA démontrent que le revenu médian total pour un ménage de 3, 5 et 6 personnes soit tous de 15 000 HTG peut être expliqué par le fait que pour un ménage de 3, 5 ou 6 personnes, il est probable que deux adultes (les parents) soient responsables des revenus du ménage, tandis que les enfants représentent le reste du ménage.

Donc, pour calculer l'écart des besoins d'un ménage de 3 et 6 personnes, il suffit uniquement de remplacer la valeur du MEB ajusté dans la formule :

Calcul pour un ménage de 3 personnes :

Prix MEB total pour ménage de 3 personnes (non alimentaire + alimentaire) – 15 000 HTG

Calcul pour un ménage de 6 personnes :

Prix MEB total pour ménage de 6 personnes (non alimentaire + alimentaire) – 15 000 HTG

Adaptation du calcul de l'écart pour la ZMPAP

Pour les acteurs planifiant des transferts en cash ciblant la ZMPAP, le calcul de l'écart peut être davantage adaptée en substituant les revenus collectés lors de la MSNA 2023 dans la ZMPAP. La médiane du revenu mensuel de tous les ménages enquêtés dans la ZMPAP est de 25 000 HTG, comparée à 15 000 HTG dans les départements.

Cependant il faut garder à l'esprit que ce calcul est indicatif, étant donné que la méthodologie de collecte de données pour mettre à jour le MEB et pour la MSNA dans la ZMPAP étaient différents,¹⁰ mais peut tout de même permettre d'avoir un approximatif d'écart plus adapté à la ZMPAP.

Calcul de l'écart des besoins au niveau de la ZMPAP :

Prix MEB total (non alimentaire + alimentaire) - revenu médian ZMPAP

- MEB crise prolongée: (25 635 HTG + 29 108 HTG) - 25 000 HTG = **29 743 HTG (223 USD)**
- MEB urgence: (33 502 HTG + 29 108 HTG) - 25 000 HTG = **37 610 HTG (282 USD)**

Comme pour l'écart calculé au niveau national, l'écart au niveau de la ZMPAP peut lui aussi être ajusté basé sur la taille du ménage. Il suffit de suivre le même cheminement, en substituant les valeurs correspondantes pour le revenu. D'après les données MSNA 2023, le revenu médian total pour un ménage de 3 et 6 personnes dans la ZMPAP et de 29 900 HTG et 25 000 HTG respectivement.

Donc, le calcul d'écart des besoins pour un ménage de 3 et 6 personnes dans la ZMPAP s'en suit :

Calcul pour un ménage de 3 personnes : **Prix MEB total pour ménage de 3 personnes (non alimentaire + alimentaire) – 29 900 HTG**

Calcul pour un ménage de 6 personnes : **Prix MEB total pour ménage de 6 personnes (non alimentaire + alimentaire) – 25 000 HTG**

Pour visionner les données de la MSNA dans la ZMPAP, veuillez consulter le [tableau de résultat](#).

DECIDER DU MONTANT DU TRANSFERT

Les dernières étapes du processus MEB impliquent de décider combien des besoins non satisfaits doivent être comblés. L'objectif du processus MEB est de fournir une aide financière pour combler tout ou partie de ces lacunes par une assistance monétaire. Des décisions doivent être prises pour déterminer si le montant de l'aide financière doit être égal à l'écart identifié à travers le MEB ou non. D'après le CALP, un facteur important est la présence ou non d'un montant de référence de base de transferts monétaires à usages multiples (TMUM) parmi les organisations humanitaires, souvent issu d'évaluations de besoins précédentes. Si un tel montant de référence existe, les organisations humanitaires doivent en tenir compte et s'y conformer lorsque c'est approprié.

¹⁰ Pour la collecte de données MSNA dans la ZMPAP, une strate particulière a été utilisée, couvrant les zones de richesse « pauvres » et « très pauvres ».

Alignement des montants de transfert avec les programmes de protection social et de filet de sécurité sociale

Les acteurs humanitaires du secteur TM sont de plus en plus enclins à collaborer avec les systèmes de protection sociale gouvernementaux pour offrir un filet de sécurité national plus complet aux personnes touchées par les crises. Cependant, l'harmonisation des interventions humanitaires et de protection sociale n'est pas toujours simple, surtout en ce qui concerne la définition des seuils et des montants de transfert. Comme le stipule le CALP, il est crucial d'impliquer dès le début du processus de construction du MEB les parties prenantes clés des filets de sécurité sociale, telles que les gouvernements, la Banque mondiale, le PAM, l'UNICEF, les bailleurs de fonds et les populations affectées, afin de favoriser la compréhension mutuelle et la coordination future entre les programmes.¹¹

Pour plus d'information sur ceci, veuillez consulter le [guide SPACE](#) sur les valeurs de transferts et l'alignement avec la protection sociale.

Transférer une partie de l'écart calculé

Dans le contexte de ressources limitées, les organisations fournissant une aide financière doivent faire des choix délicats. Elles peuvent soit opter pour un montant de transfert plus élevé pour un nombre restreint de ménages, couvrant ainsi intégralement l'écart entre leurs ressources et leurs besoins essentiels, soit choisir un montant plus bas pour un plus grand nombre de ménages, laissant ainsi une partie de cet écart non comblée. Il est cependant essentiel de documenter soigneusement les décisions relatives à la fixation du montant de transfert, en expliquant clairement les raisons de chaque décision. De plus, il est recommandé de tenir l'État informé et de le consulter sur tous les documents liés aux transferts monétaires à usages multiples, conformément aux directives du CALP. Enfin, les acteurs sont invités à consulter le chapitre 3 des Orientations opérationnelles et boîte à outils pour les transferts monétaires à usages multiples du CALP, qui établit des normes minimales pour la conception et la planification des interventions en matière de transferts monétaires.

Pour les transferts monétaires couvrant le MEB alimentaire, la CNSA a adopté de manière participative et inclusive la décision de transférer une proportion de 75 % de la valeur de l'écart. Cette décision a été prise après des consultations et des discussions avec les acteurs au niveau national et mondial, suite à la réalisation que les fonds nécessaires pour couvrir la totalité de l'écart calculé pour le panier alimentaire n'étaient pas disponibles.

Dans l'intérêt de fournir une valeur de transfert globale incorporant le MEB alimentaire et non-alimentaire, **il est proposé par le CWG de suivre la recommandation de la CNSA en transférant au minimum 75% de la valeur de l'écart calculé** comme valeur de transfert pour l'ensemble des deux paniers.

En faisant cette recommandation de transférer 75% de l'écart calculé, la valeur de transfert pour l'assistance en espèce à usage multiple est de :

Recommandation finale du CWG sur le montant de la valeur de transfert national, calculé en prenant 75% de l'écart des besoins national calculé :

Crise prolongée : **29 807 HTG / 224 USD**

Urgence : **35 708 HGT / 268 USD**

LIMITES

L'une des principales limites de cette fiche d'information sur le calcul de la valeur de transfert réside dans la nature ponctuelle de l'évaluation, l'ICSM, visant à chiffrer le MEB. Elle a estimé les prix des produits constituant le MEB à un moment précis, sans tenir compte des variations ultérieures. Cela signifie qu'elle ne permet pas un suivi continu des fluctuations de prix, ce qui serait nécessaire pour une mise à jour régulière du MEB et ainsi de la valeur de transfert. De plus, l'ICSM doit faire face à la volatilité des conditions économiques de Haïti, caractérisée par des taux d'inflation élevés et une dépréciation constante de la monnaie locale. Ces facteurs ont un impact direct sur la stabilité des prix des produits, qui fluctuent en permanence, et qui implique donc la nécessité d'assurer un suivi régulier.

Une autre limite concerne la diversité des contextes au sein du pays et des spécificités socio-économiques de chaque département ou région du pays. Les écarts de coûts de la vie peuvent être significatifs d'une région à l'autre, mais cette étude ne prétend pas saisir toutes les disparités régionales. Bien qu'elle fournisse des indications, elle ne peut prétendre représenter de manière exhaustive l'ensemble du pays.

De plus, les données utilisées dans cette évaluation, notamment celles de la MSNA datent de l'été 2023 et les prix collectés à travers l'ICSM datent de novembre 2023. Avec les récents chocs sécuritaires et les évolutions de la situation, notamment en termes d'inflation, il est crucial de garder à l'esprit cette limite et de reconnaître la nécessité d'avoir des cycles réguliers de suivi des marchés pour maintenir la précision des évaluations futures.

PROCHAINES ETAPES

Le CWG a convenu des prochaines étapes suivantes :

- Élaborer une stratégie de communication ciblant les communautés affectées, les autorités et autres parties prenantes afin d'expliquer la nouvelle valeur de transfert.
- Les co-leaders du CWG collaboreront avec tous les partenaires pour créer une stratégie de transition, qui ajustera les projets en cours et facilitera le processus.
- Le CWG informera les principaux bailleurs de fonds de la nouvelle valeur de transfert.
- Si des évaluations supplémentaires du marché et des prix (ICSM) sont réalisées, ces dernières pourront être utilisées pour mettre à jour toutes les composantes du MEB qui n'incluent pas les lumpsum des dépenses liées à la santé et à l'éducation.